

No 14. Dez. 61 15

Berne, le 13 décembre 1961

p.B.22.71.15.(Alger). - ZN/sc

Monsieur l'Ambassadeur Ernesto Thalmann
Observateur suisse auprès de l'Organisa-
tion des Nations Unies
New York

Relations avec le GPRA

Monsieur l'Ambassadeur,

Nous vous remercions des renseignements contenus dans votre lettre du 20 novembre 1961 sur le représentant du GPRA à New York, M. Chanderli. En particulier nous avons pris connaissance avec intérêt de l'admiration que ce Délégué professe pour notre pays dont il a spontanément défendu le point de vue devant les délégués africains, en ce qui concerne le séjour de M. Tschombe à Genève.

Dans ces conditions nous comprenons fort bien que vous désireriez pouvoir assouplir la réserve que vous avez observée à son égard jusqu'à présent et le recevoir chez vous. Vous serez certainement intéressé d'apprendre à ce propos que des demandes semblables nous ont été adressées ces derniers temps par plusieurs de nos représentants accrédités dans des pays où le GPRA entretient également des missions diplomatiques. Dans nos réponses, nous n'avons évidemment pas pu nous départir de la retenue que nous impose la non-reconnaissance du GPRA. Cependant, il ne fait pas de doute que l'attitude à observer en cette matière relève beaucoup moins de l'application de directives que d'appréciations personnelles, variables de cas en cas, où nous nous en remettons au jugement de nos agents.

En ce qui concerne plus précisément votre demande, nous ne verrions pas d'objections à ce que vous receviez M. Chanderli chez vous, pour autant que vous le fassiez dans la plus stricte intimité ou en tous les cas en présence de personnes dont vous pouvez être assuré de la discrétion.

Ainsi que vous l'aurez appris par la presse, le GPRA s'est attribué une partie du mérite d'avoir obtenu la libération de notre compatriote Francis Fritschy, condamné en Guinée à une

./.



- 2 -

peine de 15 ans de travaux forcés. Nous pouvons vous confirmer à ce sujet que le GPRA a eu une attitude très loyale dans cette affaire et qu'il s'est efforcé d'obtenir la mise en liberté de ce jeune ressortissant suisse en intervenant à maintes reprises tant auprès du Président guinéen lui-même, qu'auprès des membres de son Gouvernement. Quand ces démarches eurent finalement abouti, les Guinéens remirent Francis Fritschy au GPRA à l'intention du Gouvernement suisse. Par son entremise dans cette cause, le GPRA a tenu à nous témoigner sa reconnaissance pour l'accueil qui avait été réservé à sa délégation pendant son séjour à Bois d'Avault. Dans ces conditions, il serait peut-être bienvenu que vous fassiez remarquer à M. Chanderli que l'attitude du GPRA a été dûment appréciée dans les milieux officiels suisses.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de notre considération distinguée.

Le secrétaire général

Micheli